



Ville d'Ostwald
Eurométropole de Strasbourg

ARRETE MUNICIPAL
RUE DE LA CHAPELLE
N° 191020AR084

La Maire de la Commune d'Ostwald,

VU l'article 3, titre XI de la loi des 16 et 24 Août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

VU la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ;

VU les dispositions du Code de la Route ;

VU la demande formulée par la commune ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules rue de la Chapelle ;

arrête :

Article 1er : Les règles de circulation des véhicules sur le territoire de la ville d'Ostwald sont modifiées comme suit :

Réglementation 2.02.02

Rue à sens unique de circulation.

Article 2 : La circulation des véhicules se fera en sens unique dans la rue de la Chapelle (devant les bâtiments 19-17-15) dans le sens : du Sud vers le Nord (tronçon entre l'allée René Cassin et le terrain de jeux de la rue de la Chapelle) **sauf pour les cyclistes.**

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Sont abrogées les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Transmis à :

- M. le Sous-Préfet chargé de Mission, chargé de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne ;
- M. LOLLIER Ingénierie 67170 Mittelschaeffolsheim ;
- M. le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald ;
- M. Mme les Responsables des services techniques et communication de la Ville d'Ostwald ;
- M. le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald.

Pour ampliation.
la Maire,
Fabienne BAAS



Fait à OSTWALD, le 19.10.2020.
la Maire,
signé
Fabienne BAAS

3, rue Albert Gégig - CS 60010 - 67541 OSTWALD Cedex

Tél. 03 88 66 30 34 - Fax 03 88 67 11 74 - Site Internet : www.ville-ostwald.fr